



BUDGET



POINTS SAILLANTS DU BUDGET DE 2016

Déficit

Le gouvernement affichera des déficits au cours des quatre premières années de son mandat :

2015 – 2016 : - 5,4 milliards de dollars

2016 – 2017 : -29,4 milliards de dollars

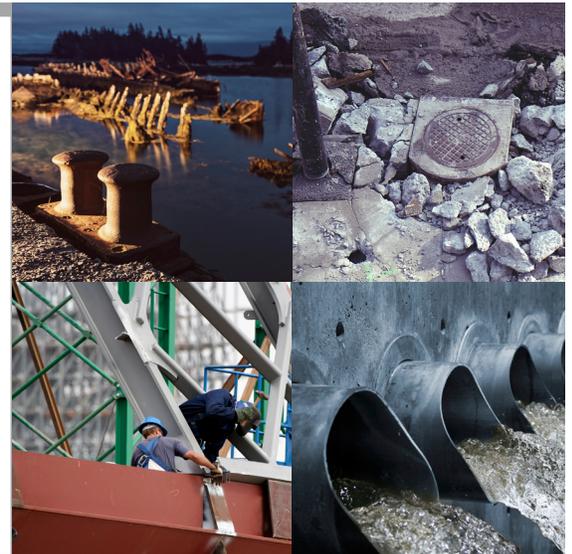
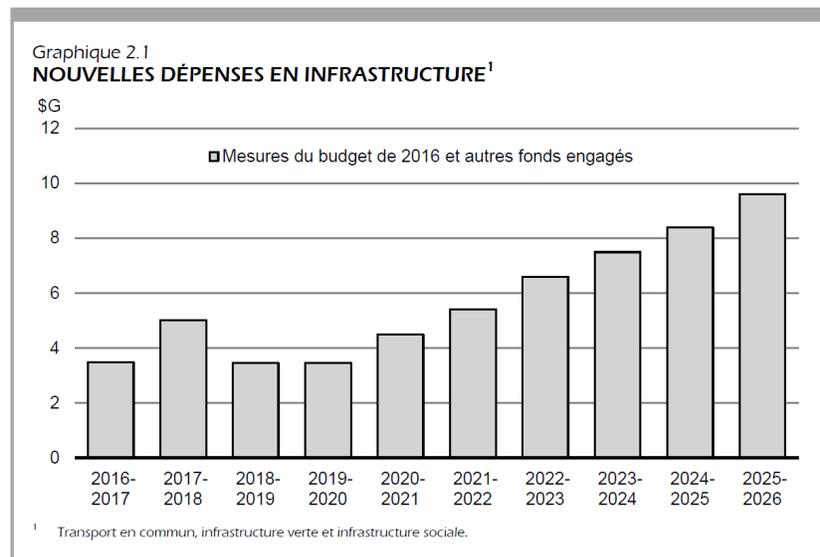
2017 – 2018 : -29,0 milliards de dollars

2018 – 2019 : -22,8 milliards de dollars

2019 – 2020 : -17,7 milliards de dollars

2020 – 2021 : -14,3 milliards de dollars

Infrastructure



Programme existant

Le gouvernement collabore avec les provinces et les municipalités pour accélérer l'exécution des projets financés dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada (NPCC).

Dans le cadre du NPCC, le gouvernement appuiera les priorités suivantes :

- maintenir le financement de 3 milliards de dollars par année réservé aux projets d'infrastructures municipales par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités;
- transférer 102 millions de dollars en 2016 – 2017 et 160 millions de dollars en 2017 – 2018 du Plan Chantiers Canada précédent au Fonds de la taxe sur l'essence.
- accélérer les dépenses de 9 milliards de dollars dans le cadre du Fonds Chantiers Canada existant pour mettre en branle les projets avec les provinces, territoires et municipalités.

De plus, PPP Canada sera transféré du ministère des Finances au ministère de l'Infrastructure.

Nouveau financement

Phase 1 (met l'accent principalement sur les deux prochaines années)

Le gouvernement engagera de nouveaux investissements de 11,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale.

Les tableaux des fonds budgétaires couvrent uniquement les exercices 2016 – 2017 et 2017 – 2018.

Infrastructure du transport en commun (2,6 milliards de dollars sur deux ans)

- 852 millions de dollars en 2016 – 2017
- 1,696 milliard de dollars en 2017 – 2018

Infrastructure verte (1,8 milliard de dollars sur deux ans)

- 75 millions de dollars en 2016 – 2017 pour renforcer la capacité des municipalités de lutter contre les changements climatiques.
- 125 millions de dollars en 2017 – 2018 pour les projets municipaux verts novateurs.
- 50 millions de dollars en 2016 – 2017 pour renforcer la capacité des collectivités relativement aux pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs.
- 24 millions de dollars en 2016 – 2017 et 70 millions de dollars en 2017 – 2018 pour l'adaptation et la résilience de l'infrastructure aux changements climatiques.
- 501 millions de dollars en 2016 – 2017 et 959 millions de dollars en 2017 – 2018 pour appuyer la santé dans les collectivités grâce à un nouveau fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Infrastructure sociale (2,3 milliards de dollars sur deux ans)

- 262 millions de dollars en 2016 – 2017 et 243 millions de dollars en 2018 – 2019 pour l'investissement dans le logement abordable.
- 100 millions de dollars en 2016 – 2017 et en 2017 – 2018 pour accroître le nombre de logements abordables pour les aînés.
- 500 millions de dollars en 2016 – 2017 et 74 millions de dollars en 2017 – 2018 pour les projets de rénovation énergétique et d'économie de l'eau dans les logements sociaux existants.
- 15 millions de dollars en 2016 – 2017 et en 2017 – 2018 pour les logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral.
- 60 millions de dollars en 2016 – 2017 et 30 millions de dollars en 2017 – 2018 pour les refuges pour les victimes de violence.
- 58 millions de dollars en 2016 – 2017 et 54 millions de dollars en 2017 – 2018 pour lutter contre l'itinérance.
- 400 millions de dollars en 2017 – 2018 pour le soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.
- 159 millions de dollars en 2016 – 2017 et en 2017 – 2018 pour l'infrastructure culturelle et récréative.
- 2 millions de dollars en 2016 – 2017 et en 2017 – 2018 pour améliorer l'accessibilité des collectivités.
- 10 millions de dollars en 2016 – 2017 et en 2017 – 2018 pour les lieux historiques nationaux.

La phase 2 sera annoncée dans un futur budget et fournira des détails sur les huit dernières années du plan d'infrastructure à long terme du gouvernement.



Formule de financement de l'infrastructure selon le partage des coûts

Bien qu'aucune modification ne soit apportée à la formule de financement pour les projets prévus dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada (programme précédent), le gouvernement fédéral accroîtra à 50 % sa part des coûts admissibles pour les projets financés dans le cadre des trois nouvelles vastes composantes d'infrastructure. La part de financement qui sera assumé par les provinces, territoires et municipalités dans le cadre de ces trois nouveaux fonds doit faire l'objet de négociations avec les provinces et territoires.

Biens d'infrastructure fédérale

En plus des nouveaux fonds, le gouvernement investira également 3,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, selon la comptabilité de caisse, pour entretenir et mettre à niveau des biens d'infrastructure fédérale, comme les parcs nationaux, les ports pour petits bateaux, les aéroports fédéraux et l'infrastructure frontalière.

Gestion des actifs

Le gouvernement propose également un nouveau fonds de renforcement des capacités de 50 millions de dollars destinés à soutenir l'application des pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs à l'échelle du Canada. Ces fonds seront versés par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités.

Investissements dans l'infrastructure des établissements postsecondaires

Pour faire suite au Programme d'infrastructure du savoir précédent, le gouvernement consacrera 2 milliards de dollars sur trois ans à un nouveau fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Cette initiative permettra de contribuer jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure dans les établissements postsecondaires et les organisations de recherche et de commercialisation affiliées, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Formation pour les chômeurs

Le gouvernement réduit le délai d'attente de l'assurance-emploi pour le faire passer de deux semaines à une semaine.

En vertu des Ententes sur le développement du marché du travail, le gouvernement accorde 1,95 milliard de dollars par année aux provinces et aux territoires pour appuyer la formation et le recyclage des chômeurs qui sont admissibles à l'assurance-emploi. En 2016 – 2017, le gouvernement accordera un financement supplémentaire de 125 millions de dollars au titre de ces ententes.

Au titre des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, le gouvernement octroie un montant de 500 millions de dollars par année aux provinces pour appuyer la formation et le recyclage des personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. En 2016 – 2017, le gouvernement augmentera ce financement de 50 millions de dollars.

Ces deux initiatives sont perçues comme la première étape de la modernisation de la formation et du recyclage financés par le gouvernement.

Le gouvernement tiendra en 2016 – 2017 de vastes consultations avec les provinces, les territoires et les intervenants afin de cerner des façons de réformer et d'améliorer ces deux programmes.

Taux d'imposition des petites entreprises

Le taux d'imposition devait baisser pour passer à 9 %. Le budget de 2016-2017 propose que toute réduction du taux d'imposition soit différée et maintient le taux actuel de 10,5 % en vigueur au cours des quelques prochaines années.

Information sur le marché du travail (IMT)

Le budget ne propose aucun détail précis en matière de financement pour l'IMT, mais le gouvernement s'engage à « collaborer avec les provinces et les territoires afin d'offrir de l'information qui permettra aux Canadiens de disposer des outils nécessaires en vue d'accéder à un vaste éventail de possibilités d'emploi. »

Apprentissage

Formation des apprentis en milieu syndical

- 85,4 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les formateurs en milieu syndical.
- 10 millions de dollars dans chacune des deux premières années.

